



Septembre 2017

**Présentation du Professeur Jean-Marc Ferry et de son œuvre à
l'occasion de l'attribution de son titre de Docteur Honoris Causa
par l'Université Saint-Louis - Bruxelles**

Par Hugues DUMONT

Vice-Recteur à la recherche de l'Université Saint-Louis - Bruxelles

Monseigneur,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Recteurs,
Cher.e.s Collègues,
Cher.e.s Anciennes et Anciens,
Cher.e.s Etudiantes et Etudiants,

Comment présenter un philosophe d'une telle ampleur que Jean-Marc Ferry en dix minutes ? Tâche périlleuse, sinon impossible, d'autant plus délicate qu'elle est assumée ici par un constitutionnaliste, ancien président de l'Institut d'études européennes, résolument ouvert à la philosophie certes, mais un constitutionnaliste conscient de ses limites tout de même. Tellement conscient d'ailleurs que j'ai demandé à mes collègues Guillaume de Stexhe et Florence Delmotte de relire mon texte, ce dont je les remercie vivement.

Quand je t'ai demandé, cher Jean-Marc, quelques commentaires sur ton impressionnant curriculum vitae, tu m'as d'emblée confié que ce sont tes rencontres avec Jürgen Habermas et Paul Ricoeur qui ont été les événements les plus décisifs parmi ceux qui ont orienté ton parcours philosophique.

Habermas d'abord. Lors de sa venue à Paris sur l'invitation de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, en 1981, il t'avait appelé au téléphone pour te convier à passer un après-midi à discuter avec lui dans le petit appartement que lui avait réservé le Collège de France. « Ce fut *la* rencontre pour moi mémorable », m'as-tu dit. Grâce à Habermas et à la reconnaissance qu'il t'a aussitôt témoignée, tu n'as pas dû passer sous les fourches caudines que l'Université de Paris I avait concoctées à ton intention, parce que tu étais passé par Sciences Po et la rue Saint-Guillaume, et tu as pu, directement après ta thèse d'Etat en Sorbonne, précisément consacrée à l'éthique de la communication de Habermas, rejoindre le maître à l'Université Goethe de Francfort ... où tu as aussi fait la connaissance de son assistant de l'époque, qui n'est autre qu'Axel Honneth. Tu n'as depuis lors jamais perdu le contact avec Habermas, le philosophe dont tu te sens le plus proche, intellectuellement et affectivement.

Tu as ainsi commencé ta carrière en te faisant connaître comme traducteur et commentateur de ce grand penseur allemand. Tes commentaires, comme il se doit, explorent aussi les limites de sa pensée. Pour Habermas, le simple fait de prendre part à une discussion présuppose déjà la reconnaissance et l'acceptation des grands principes qui rendent la discussion rationnelle possible (prétention à l'intelligibilité, à la vérité, à la justesse, etc.). Conscient des limites de ces présupposés, tu t'es attaché à élargir le concept de raison publique. Elargir la raison publique et, dans ce mouvement, élucider les liens originaires par lesquels s'entrelacent la raison et l'être en commun, il me semble que tel est le fil conducteur majeur de toute ton œuvre.

Par l'expression « raison publique », tu vises « l'ensemble des arguments autorisés pour justifier publiquement l'adoption ou le rejet de normes ayant des conséquences politiques »¹. « Sous nos latitudes », nous dis-tu, cette raison publique est « fortement surdéterminée par l'esprit du droit moderne » et donc par un registre bien déterminé : celui de l'argumentation. Or, si les vertus de ce registre sont incontournables, « il n'épuise pas, loin s'en faut, les raisons qu'appelle, par exemple, » l'opposition à « la peine de mort, ou (...), dans l'actualité plus proche de nous, celles que mobilise(ra)it le débat sur l'euthanasie, la gestation pour autrui, la vente d'organes corporels, etc. Là, nous sortons du strict domaine du juste et de l'injuste, pour aborder des sphères moins balisées par la rationalité argumentative ». C'est le motif qui t'a conduit à tenter « d'élargir le champ des registres de discours autorisés par Habermas » et à plaider « pour un assouplissement de la raison publique en direction de registres tels que la narration et l'interprétation »².

Narration et interprétation. C'est évidemment sur ces thèmes que tes pas vont croiser ceux de Paul Ricoeur, le deuxième monument de la philosophie qui a été déterminant pour toi. Tu m'as dit l'avoir rencontré dans les locaux de la revue de métaphysique et de morale, à Paris, où lui avait été ménagé un petit coin de bureau au milieu de piles de revues ! Tu en as été pour le moins surpris (eh oui, « les Français » qui sont parfois injustes « l'avaient presque oublié » !), et tu lui as proposé de plutôt venir chez toi (tu étais parisien, à l'époque), ce que Ricoeur a fait assez régulièrement pour ton plus grand bonheur ; et cela avec toute la simplicité qui le caractérisait. Il t'a alors fait lire – quel privilège ! – les manuscrits en cours de rédaction de *Temps et récit*, pour que vous en discutiez. Comme avec Habermas, tu es devenu assez intime avec Ricoeur dont le dernier écrit publié est précisément un article dans la revue *Esprit* sur ce qu'il a appelé ton ouvrage « le plus accompli »³ : *Les Grammaires de l'intelligence*.

¹ J.-M. FERRY, *La Raison et la Foi*, Pocket, 2016, p. 51.

² Réponse de J.-M. FERRY à l'intervention de J.-F. PETIT lors du séminaire consacré à la pensée et l'œuvre de Jean-Marc Ferry par le Collège des Bernardins le 16 janvier 2013, reproduite sur le site internet de cette institution.

³ P. RICOEUR, « Note sur *Les grammaires de l'intelligence* de Jean-Marc Ferry », *Esprit*, août-septembre 2004, p. 31.

Cet ouvrage complète un autre ouvrage majeur publié 13 ans auparavant, en 1991, sous le titre : *Les Puissances de l'expérience*.

Sa rédaction a été « motivée par une question princeps », as-tu expliqué lors d'un séminaire du Collège des Bernardins : « que doit-il s'être passé pour que nous en soyons là où nous en sommes, concernant notre identité personnelle ? »⁴. Tu as répondu à cette question en avançant la thèse selon laquelle c'est la « grammaire » qui constitue le noyau universel de cette identité. Non pas la grammaire en tant que réalité linguistique et scolaire, mais en tant que structure de différenciation de nos rapports au monde, une structure qui conditionne tout partage d'expérience. Tu montres et déploies alors les différentes strates du processus qui part des premiers actes de discernement (« sentir » et « agir ») pour arriver aux registres différentiels du discours, registres que tu articules selon une logique de réflexivité croissante : « narration, interprétation, argumentation, reconstruction ».

Ce qui a particulièrement retenu l'attention de tes lecteurs, c'est l'idée innovante du registre *reconstructif*. L'identité reconstructive vise une façon pour les hommes ou les communautés politiques de se décentrer en s'ouvrant à l'expérience des autres identités *et* de tendre vers une reconnaissance réciproque. Elle va de pair avec une éthique dont la réconciliation franco-allemande après la seconde guerre mondiale ou le comité *Vérité et Réconciliation* en Afrique du Sud offre des exemples ô combien parlants sur le terrain politique. L'identité reconstructive fait donc « appel à des vécus, y compris des vécus traumatiques, afin de les reconfigurer »⁵, tout en s'appuyant sur le socle de l'identité argumentative », soulignes-tu, « à peine de s'assimiler à une régression sentimentaliste . (...) Il importe de ne pas abandonner la perspective du juste et de l'injuste, du vrai et du faux »⁶. Mais il faut l'élargir.

⁴ Réponse de J.-M. FERRY à l'intervention de G. SERRANO lors d'une séance du séminaire précité du 13 février 2013.

⁵ Intervention de A. LECLERC lors de la séance du même séminaire du 13 février 2013.

⁶ Réponse de J.-M. FERRY à l'intervention de A. LECLERC.

Dans *Les Grammaires de l'intelligence*, tu poursuis ce travail d'élargissement en faisant droit aux dimensions pré-argumentatives et même pré-linguistiques de l'agir communicationnel. Tu soulignes ainsi l'importance pour le fonctionnement de notre intelligence de deux types d'agencement de signes que tu appelles encore des « grammaires » : les icônes, c'est-à-dire des associations d'images comme celles qui font les délices de la psychanalyse où « chaque image devient signe d'une autre »⁷, et les indices, c'est-dire des traces (comme celles que les chasseurs transforment en pistes). Tu t'es ensuite efforcé d'articuler ces grammaires « iconique » et « indiciaire » avec les deux autres qui sont propres au *logos* humain : la grammaire propositionnelle et celle de la problématisation discursive. Le gain que cet élargissement du paradigme linguistique habermassien va procurer à l'éthique reconstructive est considérable. Appliquée aux relations interpersonnelles, cette éthique sera par exemple capable de prendre en compte non seulement les grammaires universelles des discours et des raisons, mais aussi « la grammaire des profondeurs (iconique et indiciaire) » qui fait de chaque personne « un être irréductiblement singulier » et, le cas échéant, il faut le souligner, vulnérable⁸.

Au-delà de cet exemple, ce qui illustre et renforce tout à la fois l'intérêt de l'anthropologie philosophique fondamentale que tu as ainsi construite, c'est que tu en as exploré systématiquement les prolongements dans les champs de la morale, de l'éthique et du politique. Je me limiterai ici à trois de ces prolongements.

1) Le premier concerne la démocratie délibérative. Un de tes apports sur ce thème réside dans la critique que tu as opposée au modèle du « consensus par recoupement » de John Rawls et dans le modèle alternatif que tu as construit : celui du « consensus par confrontation ». Rawls estime –je te cite– « que les options individuelles en matière de visions du monde doivent (...) rester privées, sans que cela doive pour autant empêcher la formation d'un consensus raisonnable et public, portant sur les principes d'une société

⁷ J.-M. FERRY, *Les grammaires de l'intelligence*, cité par P. RICOEUR, *op. cit.*, p. 34.

⁸ M. HUNYADI, « Réflexions sur le point de vue moral », in Q. LANDENNE (dir.), *La philosophie reconstructive en discussions. Dialogues avec Jean-Marc Ferry*, s.l., Le bord de l'eau, 2014, p. 45.

juste », un consensus par recoupement. Toi, au contraire, tu défends « l'idée qu'une formation stable du consensus public ne saurait se dispenser de (...) mettre à plat et à découvert –à exposer à la raison publique– les motifs les plus profonds de nos prises de position »⁹. Parmi ces motifs les plus profonds, tu as souligné l'importance des convictions religieuses.

Non sans courage, tu n'hésites pas donc à critiquer « l'excommunication politique du religieux »¹⁰ qui caractérise notre temps, mais tu ne manques pas de préciser aussitôt à quelles conditions les convictions religieuses et, plus largement les convictions ultimes peuvent légitimement prendre part aux débats et confrontations démocratiques. Ton apport là aussi est fondamental. Tu montres bien qu'une « *conversion du logos religieux à un usage public* suppose son acculturation délibérée aux règles de la raison publique, qui sont celles d'une mise à l'épreuve critique ». Appeler les religions à s'impliquer dans l'espace public « revient à leur demander d'accepter que leurs positions publiques soient exposées à la réfutation de contre-experiences et de contre-arguments, sans qu'y vienne s'opposer quelque stratégie d'auto-immunisation »¹¹ (je te cite). Les convictions religieuses doivent donc s'efforcer de se présenter et de s'expliquer de manière à être entendues « dans un langage séculier, accessible aux non croyants ainsi qu'à ceux qui (...) n'auraient aucune culture religieuse »¹². Mais réciproquement, la raison publique doit s'ouvrir aux registres de la narration et de l'interprétation qui sont les « registres préférentiels du logos religieux »¹³. Pareille articulation entre les convictions ultimes et les aspirations sociales dans l'espace public requiert donc une traduction dans les deux sens. Cette traduction ne saurait se réaliser sans la médiation du registre argumentatif propre au droit public et aussi sans la médiation du registre reconstructif.

⁹ J.-M. FERRY, *Europe, la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Cerf, 2005, p. 83-84.

¹⁰ J.-M. FERRY, *La Raison et la Foi*, op. cit., p. 106.

¹¹ ¹¹ J.-M. FERRY, « Référentiel identitaire et justification publique. Face à la disjonction de l'universel et du commun, le défi de la sécularisation religieuse », in *Démocratie(s), liberté(s) et religion(s)*, Collège des Bernardins – Université du Luxembourg, 2013, p. 133.

¹² Réponse de J.-M. FERRY à l'intervention précitée de J.-F. PETIT.

¹³ J.-M. FERRY, *La Raison et la Foi*, op. cit., p. 178.

2) Ce dernier, le registre reconstitutif, t'a conduit à donner un deuxième prolongement substantiel à ton anthropologie philosophique fondamentale, un prolongement aux confins de l'éthique et du théologique. Deux ouvrages s'imposent ici : *La religion réflexive* qui paraît en 2010 ; *La Raison et la Foi* publié en 2016. Leur enjeu n'est rien moins que la possibilité de traiter à l'intérieur des limites d'une pensée post-métaphysique la question, à la fois très classique et redoutable, du fondement de l'éthique : celle de savoir pourquoi l'obligation morale est précisément une obligation. Et comme si ce défi ne suffisait pas, tu en relèves un second qui est problématiquement lié au premier : il consiste à revisiter le rapport entre morale et religion, entre raison et foi, en renouvelant la théorie kantienne des postulats de la raison pratique. Tu montres avec autant de finesse que de rigueur, en suivant les indications kantienne, que la raison elle-même est traversée par une dimension religieuse, étant entendu que la religion telle que tu la comprends comporte les deux possibilités que tu appelles athéisme et fidéisme. Tu explicites ton option ultime pour la deuxième voie, tout en reconnaissant pleinement l'égale légitimité rationnelle de la première.

3) Le troisième et dernier prolongement majeur de ta conception large de la raison publique que je veux encore épingler concerne aussi notre sujet de ce soir : je veux parler de la construction européenne. Tu en as développé une approche post-nationale et cosmopolitique originale, soigneusement distinguée des approches supra-nationale, fédérale et – aux antipodes – souverainiste. Je n'ai pas le temps de la développer, alors que c'est la partie de ton œuvre que je connais le mieux.

Qu'il me soit seulement permis de dire que c'est à l'occasion de la discussion sur le premier des nombreux livres dans lesquels tu défends systématiquement cette approche, *La question de l'Etat européen* paru en 2000, que j'ai eu le privilège de te rencontrer. J'ai bénéficié depuis lors d'une succession de dialogues interdisciplinaires particulièrement fructueux car ils m'ont fait découvrir des traits du droit institutionnel

de l'Union européenne dont je n'aurais pas perçu sans tes lumières la cohérence ni les enjeux¹⁴.

Auparavant, plusieurs collègues de notre université avaient fait ta connaissance avec le même bonheur devant tes qualités de simplicité, de disponibilité, d'écoute et de réaction constructive ... car nous n'avons jamais dû, entre nous, puiser dans le registre *reconstructif*, faute de conflit ! Je pense au théologien Claude Castiau et au philosophe Henri Declève qui t'avaient invité dès 1992 pour t'entendre, dans le cadre de *l'Ecole des sciences philosophiques et religieuses*, déjà sur le thème : « Raison et religion ». Je songe à bien d'autres rencontres dont nos collègues et amis non seulement philosophes ou théologiens, mais aussi juristes et politologues : Anne-Marie Dillens, Guillaume de Stexhe, José Reding, Pierre-Paul Van Gehuchten, Martine Collin, François Ost, Florence Delmotte, Denis Duez, Quentin Landenne et beaucoup d'autres qui me pardonneront de ne pas les citer, ont amplement profité.

Parmi ces collègues de notre université, je ne peux pas ne pas revenir sur ceux de Florence Delmotte et de Quentin Landenne car tu as été leur promoteur de thèse à l'ULB. Ils m'ont dit l'un et l'autre avoir été particulièrement frappés par cette aptitude rare qui est la tienne de placer ton interlocuteur, fût-il jeune doctorant, au même niveau que toi pour optimiser la communication et l'échange.

De ce rapport pédagogique peu commun, nos étudiants ont aussi profité puisque tu as été pendant quelques années membre du corps professoral de notre Institut d'études européennes.

Bien au-delà de notre modeste cercle, tu ne te montres pas moins généreux avec un nombre immense d'institutions politiques, universitaires, associatives et médiatiques. Loin de te contenter de faire la théorie de la raison publique, tu pratiques l'implication dans celle-ci avec une énergie et un dynamisme infatigables.

¹⁴ Cfr not. A. BAILLEUX et H. DUMONT, *Le pacte constitutionnel européen*, t. I, *Fondements du droit institutionnel de l'Union*, Bruxelles, Bruylant, 2015, p. 246-263.

Fondamentalement, et comme te l'a dit notre collègue et ami commun Guillaume de Stexhe lors de la journée organisée par la Société belge de philosophie en ton honneur, en frayant des voies à la fois audacieuses et rigoureuses dans notre situation historique et culturelle concrète, aussi bien par tes ouvrages et tes articles que par tes interventions orales, tu aides, tout en acceptant résolument la contradiction, un public toujours plus vaste « à penser, peut-être aussi à vivre, à la hauteur exigeante du meilleur dont notre temps et nous-mêmes sommes capables ».

Notre Université éprouve ainsi la plus grande joie à exprimer solennellement, ce soir, son admiration et sa reconnaissance pour une œuvre aussi vaste, profonde, cohérente, innovante et stimulante, ainsi que -et tout autant- pour les qualités humaines de son auteur.

Je laisse à notre Recteur le soin d'en tirer les conclusions récapitulatives et je remercie l'auditoire d'avoir supporté mon introduction.